

DECLARATION INITIALE
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15271*02
Article R512-47 du code de l'environnement

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom
Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET
Pour une personne morale Le cas échéant

Adresse
N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger Province ou région étrangère

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom Prénoms

Qualité

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :
N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal Commune

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Description générale de l'installation (présentation de l'activité exercée sur le site...)

Stockage fourrage de 1500m3

Complément d'information suite à la modification du nombres de vaches laitières exploitées

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la nouvelle installation avec les installations existantes.

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non
- une installation classée relevant du régime de déclaration : Oui Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

3-1 CADASTRE ET PLANS

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs départements : Oui Non

Si oui, préciser les numéros des départements concernés :

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs communes : Oui Non

Si oui, préciser les noms des communes concernées :

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m,**
- **Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).**

3-2 PERMIS DE CONSTRUIRE

La mise en œuvre de l'installation nécessite un **permis de construire** : Oui Non

Si oui, le déclarant s'engage à déposer sa demande de permis de construire en même temps qu'il adresse la présente déclaration (article L512-15 du code de l'environnement).

5 – PRESENTATION DES MODES D'EXPLOITATION

5 - 1 MODES ET CONDITIONS D'UTILISATION, D'EPURATION ET D'EVACUATION DES EAUX RESIDUAIRES, EFFLUENTS ET DES EMANATIONS DE TOUTE NATURE

a) Prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée :

Oui Non

Si oui, préciser le ou les modes de prélèvement de l'eau :

- réseau public de distribution d'eau : volume maximum annuel en m³ :
- milieu naturel (hors forage souterrain) : volume maximum annuel en m³ :
- forage souterrain : volume maximum annuel en m³ :
- de plus de 10 mètres de profondeur
- autres, préciser :

b) Rejet d'eaux résiduares issues de l'exploitation de l'installation classée :

Oui Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des eaux résiduares :

Exutoire des eaux résiduaires :

- réseau d'assainissement collectif avec station d'épuration
 milieu naturel ou réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

s'il y a traitement (ou pré-traitement) sur site des eaux résiduaires avant rejet, préciser le traitement :

volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel en m³ :

Autres commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

c) Epandage de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans des sols agricoles : Oui Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des matières épandues :

Fumier compact de bovin
Lisier de bovins issues d'égouttage
Eaux vertes et eaux blanches issu de la traite

Îlots PAC² faisant partie du plan d'épandage (pour chaque exploitant et/ou prêteur, préciser son nom, son numéro PACAGE³ et les numéros d'îlots correspondants) :

049164025, GAEC DE LA VERZEE, 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 16 17 18 19 21 22 23 24

Surface totale du plan d'épandage en ha (calculée sur la base de la SAU⁴) :

200.66

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N)

21394

A1 : dont épandue sur les terres de l'exploitation (kg N)

21394

A2 : dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (kg N)

0

B1 : dont produite sur l'installation (kg N)

11009

B2 : dont provenant de tiers (kg N)

10385

(A1+A2 = Q)

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) :

4

d) Rejets à l'atmosphère (fumées, gaz, poussières, odeurs...) :

Oui Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des rejets :

² PAC : Politique agricole commune

³ Numéro PACAGE : il s'agit du numéro d'identification attribué à tout exploitant agricole pour sa déclaration PAC

⁴ SAU : Surface agricole utile

S'il y a des dispositifs de captation ou de traitement sur site avant rejet, préciser :

Autres commentaires sur les rejets à l'atmosphère :

5 - 2 ELIMINATION DES DECHETS ET RESIDUS DE L'EXPLOITATION

Types de déchets et résidus issus de l'exploitation et filière de valorisation ou élimination (préciser) :

Déchets vétérinaire repris par le vétérinaire

Emballage de produits phytosanitaire, de semences, d'engrais repris via la filière Adivalor

Ferraille par le ferrailleur

Equarrissage par la société SECANIM

Collecte des déchets par le service public de gestion des déchets :

Oui Non

5 - 3 DISPOSITIONS PREVUES EN CAS DE SINISTRE

Capacité en eau pour la lutte contre l'incendie :

Prise d'eau sur le réseau incendie public

Autre (préciser) :

Etang de 500m³ à proximité direct de la stabulation

Autres moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant (préciser) :

Un étang sur le site ainsi que 3 extincteurs

7 – NATURA 2000

En référence notamment :

- aux rubriques de la nomenclature précisées au point 4 ci-dessus
- et aux listes mentionnées au III de l'article L414-4 du code de l'environnement (liste nationale ou listes locales définies par arrêtés préfectoraux),

le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 :

Oui Non

Si oui, joindre votre évaluation des incidences Natura 2000.

8 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Le déclarant confirme qu'il a pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des **éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Oui Non

Si oui, joindre votre demande de modification.

Fait à

le 03/06/2021

Signature du déclarant



PREUVE DE DEPOT N° A-1-UGOBM1WBW

**DECLARATION INITIALE D'UNE INSTALLATION CLASSEE
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-47 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

GAEC DE LA VERZEE	
LIEU DIT L AULNAY	
LE BOURG D IRE	
49520	SEGRE EN ANJOU BLEU

Départements concernés :

--

Communes concernées :

--

La mise en œuvre de l'installation nécessite un permis de construire : **NON**
Si oui, le déclarant s'est engagé à déposer sa demande de permis de construire en même temps qu'il a adressé la présente déclaration (article L512-15 du code de l'environnement).

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**
Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la nouvelle installation avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**
- une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Epandage de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans des sols agricoles : **OUI**

Demande d'agrément pour le traitement de déchets (article L541-22 du code de l'environnement) **NON**
Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui dispose d'un délai de 2 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments pour refuser l'agrément ou imposer des prescriptions spéciales (article R515-37 du code de l'environnement).

Le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 : **NON**
Rappel réglementaire : si oui, le dossier d'évaluation des incidences sera soumis à l'avis du service préfectoral compétent et le déclarant ne peut pas réaliser son projet tant qu'il n'a pas obtenu l'autorisation au titre de Natura 2000. En l'absence de réponse de l'autorité administrative dans un délai de 2 mois à partir de la réception du dossier (l'éventuelle demande de compléments suspend le délai), le projet peut être réalisé au titre de Natura 2000 (article R414-24 du code de l'environnement).

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : **NON**
Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).

INTRODUCTION

GAEC DE LA VERZEE

L'AULNAY

LE BOURG D'IRÉ

49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU

Dossier suivi par Florian Cochet – Seenovia

florian.cochet@seenovia.fr

Ci-joint dossier de mise à jour (passage à 149 vaches) et de déclaration (stockage fourrage) pour le GAEC DE LA VERZEE

Effectifs animaux :

- 149 Vaches laitières
- 50 Génisses de 0 à 1 ans
- 50 Génisses de 1 à 2 ans
- 20 Génisses de 2 ans et +

7 vaches allaitantes et leurs suites sont présentes sur l'exploitation en plein air.

Conduite des bâtiments :

Un site bâtiment sera exploité par le GAEC DE LA VERZEE regroupant l'ensemble du troupeau laitier. Le fumier produit par les vaches laitières sera égoutté au-dessus d'une fosse (STO2) de 632m³ afin de produire un fumier compact stocké dans une fumière couverte de 500 m² (STO1). Le fumier des génisses sera soit stocké dans la fumière couverte STO1 ou STO3. Enfin les eaux produites par le rototandem seront dirigées vers une fosse circulaire en béton de 250m³. L'exploitation dispose de 4 mois de stockage pour le fumier et 6,5 mois pour le lisier.

Plan d'épandage :

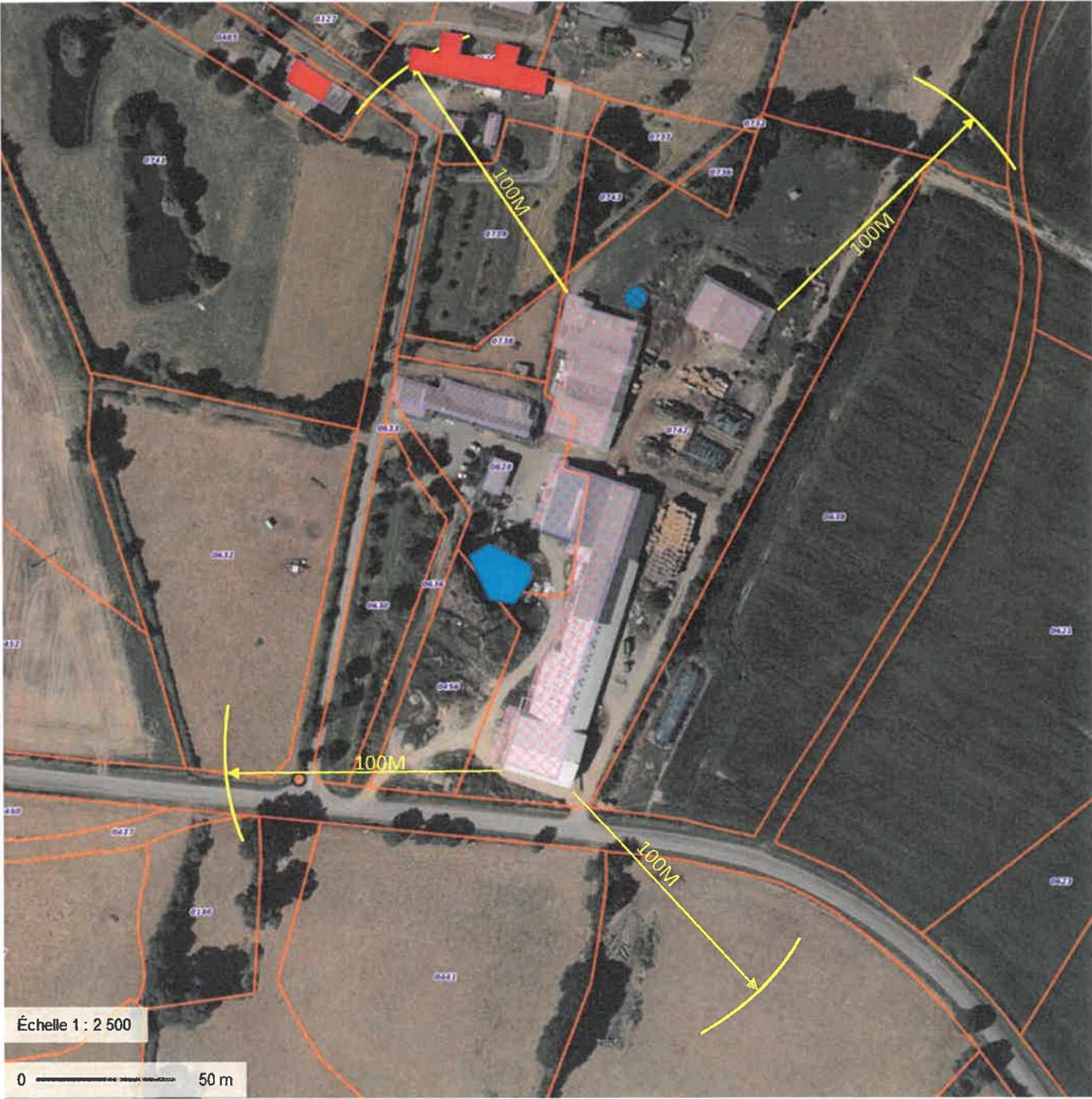
La superficie exploitée par le GAEC DE LA VERZEE est de 200.66ha. L'ensemble des matières organiques produites seront épandues sur les terres de l'exploitation.

En plus de ses effluents, le GAEC DE LA VERZEE reçoit 1550m³ de digestat maximum annuel de la part de la SAS METABIO ENERGIES représentant 10385 unités d'azote et 2480 unités de phosphore.

La sécurité incendie est assurée par un étang de 500m³ a proximité direct de la stabulation

PLAN DE SITUATION AU 1 :25000 – GAEC DE LA VERZEE – L'AULNAY – LE BOURG D'IRE – 49500 – SEGRE-EN-ANJOU-BLEU





-  - Réserve incendie 500m3
-  - Tiers
-  - Puit de surface



- 1 – Stabulation vaches laitières logettes 120 places
- 2 – Nurserie cases collectives
- 3 – Stabulation génisses et vaches tarées
- 4 – Stabulation génisses
- 5 – Nurserie cases individuelles
- 6 – STO1 fumière couverte 3 murs de 2.60M
- 7 – STO2 Fosse sous grille d'égouttage de 646m3 total

- 8 – STO4 Fosse circulaire de 250m3
- 9 – STO3 Fumière couverte de 160m2
- 10 – Complexe laitier
- 11 – Silos
- 12 – Stockage céréales
- 13 – Stockage fourrages 1500m3
- 14 – Atelier

- 15 – Habitation exploitant

